

Lors de la prise de compétences scolaire, périscolaire et extrascolaire par la Communauté d'agglomération de Mont de Marsan, les élus communautaires ont validé la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEdT) à l'échelle intercommunale qui s'appliquera dès la rentrée 2016.

LE PEDT : POURQUOI ?

Il s'agit concrètement de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité lors des différents temps, avant, pendant et après l'école, en développant une offre d'activités périscolaires et extrascolaires sur le territoire.

› **Temps scolaire** : le temps de classe

› **Temps périscolaire** : - l'accueil du matin avant la classe, l'accueil sur le temps de pause méridienne, l'accueil les soirs après la classe
- les temps d'accueil périscolaire (TAP)
- l'accueil du mercredi après-midi.

› **Temps extrascolaire** : les petites et grandes vacances scolaires

LE PEDT : POUR QUI ?

Le PEdT de l'agglomération cible les enfants, de 3 à 11 ans, c'est à dire scolarisés de la maternelle à la fin du CM2 (cours moyen 2e année), dans les 39 écoles du territoire.

Le PEdT place l'intérêt de l'enfant, ses rythmes de vie, l'organisation de sa journée, ses apprentissages et son bien-être au cœur de la démarche.

LE PEDT : AVEC QUI ?

Les partenaires : l'Education Nationale ; la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations des Landes (DDCSPP) ; la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ; le Conseil Départemental des Landes, les représentants des parents d'élèves, les associations...

LE PEDT : QUELLES AMBITIONS ?

ENCOURAGER LA RÉUSSITE À LA FOIS SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE DES ENFANTS

3 objectifs éducatifs stratégiques :

- > Objectif 1 : Favoriser l'épanouissement, le bien-être
- > Objectif 2 : Contribuer à former des citoyens responsables et autonomes
- > Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des chances

La mise en place de parcours éducatifs sur les temps périscolaire TAP et extrascolaire :

Des parcours éducatifs sont proposés dans le cadre des TAP et des centres de loisirs

Je m'éveille aux arts, au travail manuel, aux nouvelles technologies et au multimédia

Je suis bien dans mon corps (sport, sécurité, santé, prévention)

Je suis responsable (citoyen)

J'explore, je découvre de nouveaux environnements

Je me détends, j'apprends autrement

Ces activités proposées seront développées en complémentarité, cohérence et continuité avec les projets d'école.

Le choix de l'activité sera proposé à tous les enfants, avec un accompagnement des animateurs.

L'enfant aura la possibilité d'avoir accès à des jeux libres et calmes.

Les effets attendus :

- > Prendre en compte les rythmes de vie de l'enfant
- > Garantir l'accompagnement pour l'accueil des enfants en situation de handicap
- > Prendre en compte les besoins des familles
- > Mutualiser les énergies des partenaires

LE PEDT : QUELLE DURÉE ?

Le PEdT est proposé pour une durée de 4 ans de septembre 2016 à septembre 2020 (le plan d'actions du projet est étendu sur les 4 prochaines années scolaires), avec un engagement contractuel de 3 ans pour tenir compte du cadre réglementaire.

OÙ CONSULTER LE PEDT ?

Sur l'espace famille (www.espace-famille.net/lemarsan)

Informations : Direction de l'Éducation

575 Avenue du Maréchal Foch - 40000 Mont de Marsan - 05 58 46 64 10

Correspondante / Sabrina Tomasetti - sabrina.tomasetti@lemarsan.fr